



Pension alimentaire versée à tort

Par **carole25**, le **10/05/2011** à **13:44**

Mon ami d'une première union a eu 2 enfants .Il paye pension .Le problème c'est que son ex amie n'a plus le petit qui a 8 ans retiré est placé dans une famille d'accueil depuis 4 ans .et elle vient de mettre son grand de 20 ans à la porte de chez elle, il est toujours scolarisé .mon ami ne refuse pas de payé pension pour ses enfants mais il voudrait les donner directement par le biais d'un compte pour le grand et un compte bloqué pour le petit .Mais comment faire pour ne pas être hors loi .Pouvez vous nous renseigner ,merci d'avance.

Par **Domil**, le **10/05/2011** à **14:02**

Il fait une requête au JAF en suppression de pension à la mère, et pour payer la pension directement au fils majeur.
Que dit le jugement EXACTEMENT concernant la pension alimentaire ?

Par **carole25**, le **10/05/2011** à **16:36**

Les enfants n'étaient pas placé et dehors quand le jugement a été fait .c'est un jugement classique avec pension alimentaire pour les enfants et droit de visite au père .Mais là pour moi il n'a plus lieu d'être pour les pensions non??Au moins essayé de faire en sorte que ce soit les enfants qui en profite et plus la mère qui ne veut plus s'occuper d'eux .Par contre malgré que le petit soit en famille d'accueil elle a la droit de garde .Ce que je trouve déplorable car elle profite des droits pécuniaires sans avoir les enfants